

COMMUNICATION FINANCIÈRE

AVIS DE CONVOCATION

A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 30 MAI 2024



ASSEMBLÉE NATIONALE PORTO NOVO

Les actionnaires de la société Jet Contractors, société anonyme au capital de 151 476 100,00 de Dirhams dont le siège social est à Rabat au 78, Quartier Industriel – Takkadoun, immatriculée au registre du commerce de Rabat sous le numéro 53431, sont convoqués en Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le 30 Mai 2024 à 15H30 heures, à l'usine de Jet Contractors se trouvant à Oued Ykem, en vue de délibérer sur les ordres du jour suivants :

I. Assemblée Générale Extraordinaire

- 1- Changement de l'objet social en intégrant au niveau de l'article 3 des statuts de la société ce qui suit :
 - Entreprise générale tout corps d'Etat, façadier, charpente bois et métallique, industrie bois, alu, métallique et toute autre industrie.
 - Entreprise générale de travaux du secteur énergie.
 - Holding financière de participation tenant tout type de sociétés d'ingénierie, de travaux, de sociétés projets et de sociétés industrielles.
 - Investisseur dans toute activité immobilière, industrielle et financière.
 - Import –Export. »
- 2- Adoption en conséquence des statuts mis à jour ;
- 3- Pouvoirs à conférer pour l'accomplissement des formalités légales.

II. Assemblée Générale Ordinaire

- 1- L'examen des comptes sociaux de l'exercice clos le 31/12/2023, des comptes consolidés de l'exercice clos le 31/12/2023 et du rapport de gestion ;
- 2- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les états de synthèse de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- 3- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31/12/2023 et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 /12/2023 ;
- 4- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/ 12/2023 ;
- 5- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article 56 de la loi 17-95 et approbation des opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice 2023 ;
- 6- Quitus aux administrateurs ;
- 7- Renouvellement des mandats pour une durée de trois ans de : Monsieur Mohamed Adil RTABI, Monsieur Omar Abdelkader TADLAOUI, Monsieur Najib ARHILA et la société AR CORPORATION SARL représentée par Monsieur Mohamed Adil RTABI qui arrivent à terme.
- 8- Création du comité stratégique et d'investissement ;
- 9- Proposition de nomination d'une nouvelle administratrice en la personne de Madame Fouzia ETTAHIR- Directrice Administrative de Jet Contractors ;
- 10- Divers ;
- 11- Pouvoirs en vue des formalités légales.

Conformément à l'article 121 de la loi 17-95, les actionnaires détenteurs du pourcentage d'actions prévu par l'article 117, disposent d'un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projet de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée. La demande d'inscription des projets de résolution à l'ordre du jour, doit être déposée ou adressée au siège social contre accusé de réception. Les documents requis par la loi sont mis à la disposition des actionnaires au siège social. Pour participer à cette Assemblée il est nécessaire de justifier de sa qualité d'actionnaire : Les propriétaires d'actions au porteur devront déposer ou faire adresser par leur banque au siège social, cinq jours avant la réunion, les attestations constatant leur inscription en compte auprès d'un intermédiaire financier habilité. Les titulaires d'actions nominatives devront avoir été préalablement inscrits en compte, soit en nominatif pur ou en nominatif administré, cinq jours avant la réunion, ils seront admis à cette assemblée sur simple justification de leur identité. Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire justifiant d'un mandat, par son conjoint ou un ascendant ou un descendant ou toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuille de valeurs mobilières. Des formules de pouvoir sont à la disposition des actionnaires au siège social ou sur le site internet www.jet-contractors.com. Pour toute procuration d'un actionnaire adressée à la Société sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée Générale ordinaire émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions. La procuration donnée pour se faire représenter à une Assemblée Générale par un actionnaire est signée par celui-ci et indique ses prénoms, nom et domicile. Le mandataire désigné n'a pas la faculté de substituer une autre personne. Tous les documents qui doivent être communiqués à l'Assemblée Générale sont tenus à votre disposition au siège social de la société à compter de la date de publication de cet avis de convocation. Les actionnaires peuvent obtenir sans frais une copie de tout ou partie de la documentation au siège social de la société Cet avis ainsi que le texte des projets de résolutions seront publiés, conformément aux dispositions de la loi n° 17-95, sur le site internet www.jet-contractors.com. L'avis de convocation ainsi que le projet de résolution tels qu'ils soient publics dans un journal d'annonces légales resteront annexes au présent procès-verbal.

Assemblée Générale Extraordinaire - Projet de Résolutions

Première Résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide le changement de l'objet social en intégrant au niveau de l'article 3 des statuts de la société ce qui suit:

Objet social :
« Entreprise générale tout corps d'Etat, façadier, charpente bois et métallique, industrie bois, alu, métallique et toute autre industrie.
Entreprise générale de travaux du secteur énergie.
Holding financière de participation tenant tout type de sociétés d'ingénierie, de travaux, de sociétés projets et de sociétés industrielles.
Investisseur dans toute activité immobilière, industrielle et financière.
Import –Export. »

Deuxième Résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale approuve expressément et adopte les statuts de la Société ainsi modifiés. Elle donne tous pouvoirs au Président Directeur Général pour les signer.

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale pour accomplir toutes les formalités légales.

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle - Projet de Résolutions

Première Résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, approuve :
Les comptes sociaux et les états de synthèse arrêtés au 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un bénéfice net de 39 843 823,85 Dhs et un total de capitaux propres et assimilés de 963 660 727,46 Dhs. Les comptes consolidés et les états de synthèse consolidés arrêtés au 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un bénéfice net consolidé de 73 088 517,13 Dhs et un total de capitaux propres et assimilés consolidés de 1 073 838 513,13 Dhs.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2023 de la manière suivante :

Le Conseil D'Administration

Résultat Net Comptable de l'exercice 2023	39 843 823,85 DH
Reserve légale (Plafond légal atteint)	0,00DH
Report à nouveau antérieur (SC)	466 457 317,39 DH
Somme distribuable	506 301 141,24 DH
Dividendes bruts mis en distribution (7 Dhs/action)	21 206 654,00 DH
Report à nouveau	485 094 487,24 DH

Troisième Résolution :

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées relevant de l'article 56 de la loi 17-95, l'Assemblée Générale approuve les conventions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Quatrième Résolution

Suite à l'adoption des résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale donne quitus, entier, définitif et sans réserve, aux membres du Conseil d'Administration en fonction pour l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice clos le 31 décembre 2023

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide le renouvellement des mandats pour une durée de trois ans de : Monsieur Mohamed Adil RTABI, Monsieur Omar Abdelkader TADLAOUI, Monsieur Najib ARHILA et la société AR CORPORATION SARL représentée par Monsieur Mohamed Adil RTABI qui arrivent à terme.

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide la création du comité stratégique et d'investissement.

Septième Résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide la nomination d'une nouvelle administratrice en la personne de Madame Fouzia ETTAHIR- Directrice Administrative de Jet Contractors

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes les formalités légales.